

Aux membres du Conseil général de Premier

Premier, le 16 novembre 2020

Préavis municipal N° 185 Modification et remplacement partiel du système de gestion et surveillance du réseau d'eau

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

La loi sur la distribution de l'eau et l'application à la lettre de la directive d'autocontrôle W12 de la SSIGE exige une traçabilité dans le temps et une documentation de toutes les interventions sur l'ensemble de nos installations, des captages, canalisations, réservoirs et réseau de distribution jusqu'aux robinets de chacun.

Notre dossier d'autocontrôle est en cours de révision et sera validé au début 2021 par l'OFCO. (Office de la Consommation, qualité des eaux). Son contenu avec ses obligations devrait considérablement nous augmenter la charge de travail administratif. Notre réseau comme celui des autres communes de l'AIMS (Association Intercommunale de la Source Mercier) étant lié à celui de l'AIMS pour la qualité de l'eau, il y est intégré. Messieurs F. Cunin et Y. Desbieux de Connect RI Sàrl, titulaires du brevet fédéral de fontainier et de gestionnaire de réseaux sont chargés des travaux de maintenance et de surveillance de l'AIMS. Ils sont chargés d'actualiser la directive W12 dans tous les dossiers d'autocontrôle des communes membre de l'association et de l'AIMS. Le journal de ce dossier d'autocontrôle devra être à jour lors de chaque visite aléatoire de l'OFCO.

Pour faciliter ces tâches d'entretien, de modifications, de mesures, de contrôles, etc. l'AIMS étudie la possibilité avec la maison A. Pilet d'installer sur le serveur un logiciel pratique pour gérer et actualiser le journal des autocontrôles de chacune des communes de l'AIMS pour une parfaite transparence.

Notre installation de JAG pour la gestion du réseau d'eau de Premier avec ses transmissions radio UHF a bien rempli sa fonction durant plus de dix ans, mais aujourd'hui nous sommes à un tournant. En effet, suite à l'abandon du système de communication 2G en Suisse, nous devons opter pour un autre système qui fonctionnerait avec la 4G sur le WEB. Cette transition n'utiliserait plus le système radio mais la fibre optique et/ou la 4G du WEB sur un serveur commun. Avec ce système actualisé, il offrirait de nombreuses possibilités supplémentaires, à savoir : la totalité de notre réseau serait visible et pilotable avec une simple tablette, smartphone, ou PC y compris la STAP du Sapelet appartenant à l'AIMS qui nous alimente en cas de secours. L'accès est sécurisé par un code d'accès personnel, lecture, actions, alarmes personnalisées. Le chef d'intervention des pompiers pourrait avoir les accès spécifiques pour ouvrir les vannes incendie, par exemple.

Le réseau d'eau de Premier est le plus compliqué des communes membre de l'AIMS avec plusieurs stations de pompage (STAP) et plusieurs réservoirs avec un fort dénivelé.

II. Objet du préavis

Le changement de système de gestion consiste à :

- Démontage et suppression du système de radio transmission
- Suppression de l'armoire de commande dans le local du Tirage avec son PC, etc.
- Annulation concession privée radio-transmission OFCOM et fin alarmes / carte SIM Prepaid
- Remplacement des automates de communication dans les armoires de commandes avec la nouvelle programmation.
- Achat d'une tablette de service pour le service de piquet, surveillance et journal autocontrôle
- Transmission des données et ordres par la 4G (STAP des Mouilles)
- Modification programme (STAP du Sapelet de l'AIMS) déjà sur serveur par fibre optique.
- Gestion et visualisation intégrées du pompage pour les Auges
- Programmation de la visualisation, des accès pour intervenants, gestion des alarmes, graphiques débits, niveaux et tableaux divers, etc.
- Droit d'utilisation du serveur dédié à l'AIMS, loyer de 300.- CHF env. par année.
- Achat carte SIM data Swisscom data light (10.- / mois)
- Accès Internet basic sur ligne Swisscom au Tirage

La visualisation et la commande pourront se faire à partir de n'importe quel PC, tablette ou smartphone moyennant des accès dédiés et autorisations personnalisées y compris les transmissions d'alarmes.

La Société JAG SA qui nous avait fourni le système de gestion actuel n'est plus compétitive pour ce projet et leur résidence à Porrentruy ne facilite pas les interventions ni leurs coûts.

Le choix de la société André Pilet SA qui avait installé nos équipements de base à l'époque est bien reconnue en Suisse romande avec plus de 400 réseaux équipés. Elle gère actuellement à satisfaction l'adduction d'eau et l'instrumentation de tous les réservoirs des communes membre de l'AIMS.

III. Estimation des coûts: selon offre A.Pilet SA du 30 octobre 2020

1	<u>Combaz-de-Chaux :</u> Modification du coffret et adjonction automate gestion-communication y compris station de pompage STAP des Auges Modem communication SHDSL	CHF HT	12'220.00
2	<u>Tirage :</u> Modification coffret et adjonction automate gestion-communication Visualisation-commande avec affichage tactile	CHF HT	7'510.00
3	<u>Les Mouilles :</u> Modification tableau et adjonction automate gestion-communication Visualisation-commande avec affichage tactile Modem communication mobile 4G Antenne 4G avec câble coax Programmation Remplacement mesure de niveau	CHF HT	10'960.00
4	<u>Le Sapelet :</u> Modification tableau et programmation	CHF HT	2'540.00
5	<u>Le PC de gestion AISM :</u> Modification imagerie et base de donnée	CHF HT	5'380.00
	Sous-total	CHF HT	38'510.00

		Report	CHF HT	38'510.00
		TVA 7,7%	CHF	2'965.30
6	Tablette mobile de service, entretien, alarme, journal autocontrôle		CHF	700.00
7	Câblage, divers et imprévus		CHF	2'824.70
		Total	CHF	45'000.00

VI. Financement

Le financement se ferait par les disponibilités courantes

VII. Amortissement

Un amortissement de 4'500.- CHF se ferait sur dix ans à partir de 2022

VI. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 3 décembre 2020.
- Il a été soumis à la commission des eaux et à la commission de gestion.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser la Municipalité à commander et entreprendre les travaux avec André Pilet SA
- Financer ce projet avec les disponibilités courantes
- Budgéter un amortissement sur 10 ans avec un montant de 4'500.- CHF dès 2022.

Municipalité de Premier

Le Syndic

La Secrétaire

E. Candaux

S. Breton